

Débat d'Orientation Budgétaire 2015

La Ville des Ulis a, pendant de longues années, produit un bilan financier solide, maîtrisé la pression fiscale tout en offrant aux ulisssiens des services de qualité et des équipements municipaux au meilleur niveau dans l'Essonne.

Pourtant et pour la première fois, comme l'ensemble des communes aujourd'hui, la ville connaît des difficultés financières qui peuvent à terme menacer ses équilibres financiers.

Ce constat est le résultat de plusieurs facteurs convergents :

- La progression des dépenses sur la période 2008/2014,
- Les projets lourds engagés dans le cadre de la rénovation urbaine, insuffisamment anticipés,
- Les effets néfastes de la crise économique sur les ressources de la Ville
- Les conséquences des choix retenus par les gouvernements, notamment dans le cadre de la politique d'austérité

Force est de constater par ailleurs que l'environnement économique, qui agit par de nombreux canaux sur la situation financière de la Ville, n'a cessé de se détériorer au cours des derniers mois.

La nouvelle municipalité doit s'adapter à ce nouveau contexte, plus difficile, et mener son projet municipal avec réalisme, en intégrant la nécessité de maintenir les équilibres financiers à moyen terme.

1^{ère} partie : Eléments de contexte

La conjoncture mondiale est incertaine et les divergences s'accroissent entre les grandes économies

Dans un contexte d'incertitudes géopolitiques croissantes, l'activité mondiale est restée sur une pente dynamique de 2010 à 2013 (+3%/an). La situation est cependant de plus en plus hétérogène d'une zone à l'autre. Une relative désynchronisation des économies développées (sur la croissance, l'inflation, les taux d'intérêt), notamment entre les Etats-Unis et l'Europe, peut fragiliser la croissance mondiale.

Aux Etats-Unis, la situation des entreprises et des établissements de crédit paraît avoir été consolidée et la reprise, avec 3,5 % de croissance en rythme annualisé au troisième trimestre après 4,8 % au deuxième, paraît suffisamment solide pour pouvoir amorcer un tournant dans la politique monétaire.

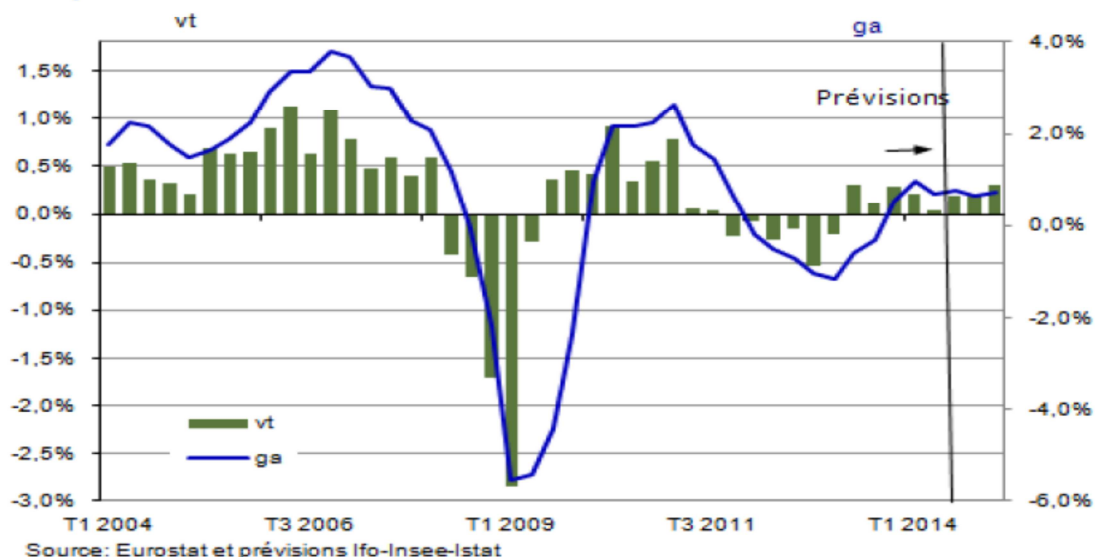
On observe un affaiblissement de la croissance en Chine, qui doit réorienter sa croissance de l'investissement et de l'exportation vers la consommation intérieure. L'économie indienne devrait poursuivre son développement économique. A l'inverse, la récession frappe à nouveau le Brésil et la Russie, confrontés à des sorties de capitaux croissantes. Le Japon sort difficilement d'une longue période de stagnation et de déflation.

En Europe et en particulier sur la zone euro, les perspectives économiques semblent peu favorables ...

Depuis de nombreuses années, les performances de l'économie européenne sont significativement inférieures à la moyenne des pays développés, malgré une reprise notable de la croissance en Allemagne en 2012/2013 et au Royaume uni en 2013/2014.

FIGURE 2 | Croissance du PIB en zone euro

CVS-cjo



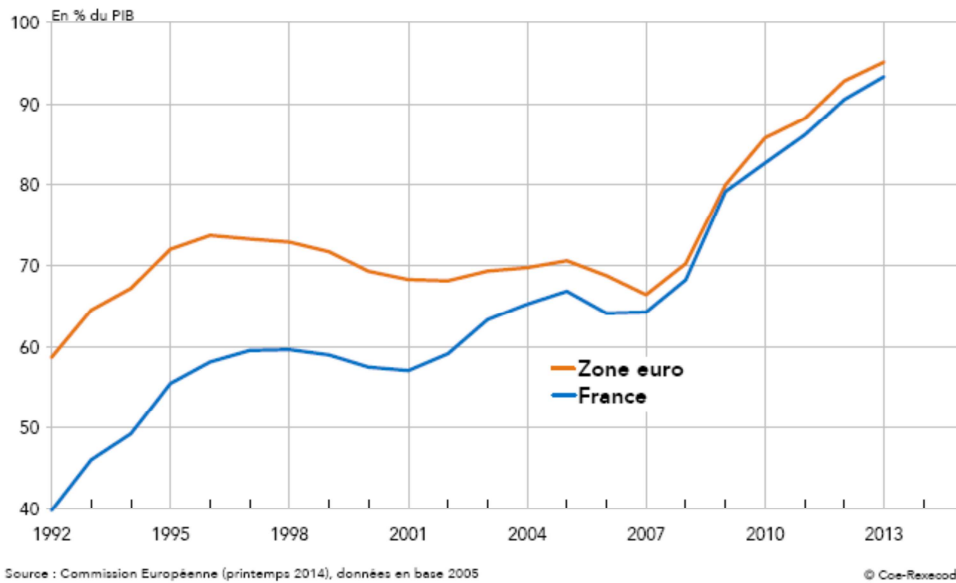
Selon l'INSEE, en zone euro, le PIB progresserait de 0,2 % aux 3^e et 4^e trimestres 2014, puis de 0,3 % au 1^{er} trimestre 2015, cette évolution masquant de fortes disparités entre les économies de la zone.

La zone euro a connu deux récessions : la première récession en 2008-2009 trouvait son origine aux Etats-Unis et a touché en même temps tous les pays. La seconde récession, en 2012 est spécifique à l'Europe et s'inscrivait dans une économie mondiale en expansion. La zone euro en est sortie au printemps 2013. Toutefois, depuis le second trimestre 2014, la conjoncture est de nouveau orientée à la baisse, et même l'économie allemande donne des signes alarmants de faiblesse, ce qui fait craindre le risque d'une stagnation prolongée, voire d'une nouvelle récession.

La banque centrale européenne (BCE) a réduit ses taux directeurs à des niveaux historiquement bas et a annoncé le maintien de cette politique très accommodante jusqu'à fin 2015. Les taux d'intérêt court terme et long terme sont à un niveau plancher.

En parallèle, les gouvernements européens ont appliqué une politique de discipline budgétaire, dans le cadre du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (« pacte budgétaire »). Si le retour à l'équilibre est en bonne voie pour les économies du Nord de l'Europe, qui bénéficient de certains avantages « structurels », les résultats sont moins probants pour des économies du Sud, fortement endettées, sensibles à la réévaluation de l'euro, et fortement dépendantes de la demande intérieure, notamment l'Italie et la France.

Dette des administrations publiques en % du PIB



En France, les handicaps structurels persistent et les difficultés s'accumulent...

Dans un contexte européen lui-même peu favorable, l'économie française reste en retrait : la croissance française était supérieure à la moyenne de la zone euro jusqu'en 2012. L'écart s'est réduit en 2013 puis il s'est inversé depuis un an. Il est négatif de l'ordre d'un demi-point de PIB en 2014 (voir tableau ci-dessous).

Taux de croissance du PIB en volume par habitant

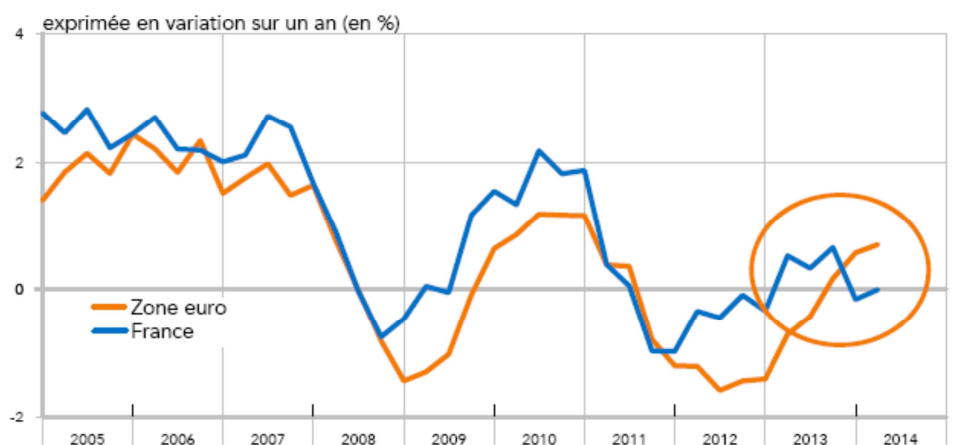
	2011	2012	2013	2014*
Zone euro	1,1	-1,0	-0,8	0,5
France	1,6	-0,1	0,0	-0,1
Ecart	0,4	1,0	0,7	-0,6

*Prévision Coe-Rexecode pour 2014

La croissance a été nulle dans la première partie de l'année 2014 et de 0,3% au 3^e trimestre. Les principaux postes de la demande interne ont affiché une croissance faible ou négative : la consommation des administrations publiques a légèrement progressé, celle des ménages a été stationnaire, l'investissement a rechuté dans toutes ses composantes et la contribution de la demande extérieure a été négative.

La consommation des ménages a bénéficié du fléchissement des prix, plus prononcé que celui des salaires en 2014. En revanche, la modération des prestations sociales, la stagnation de l'emploi et des salaires devraient aboutir à un recul du pouvoir d'achat des ménages en 2015.

Consommation des ménages en France et dans la zone euro (en volume, prix chaînés)



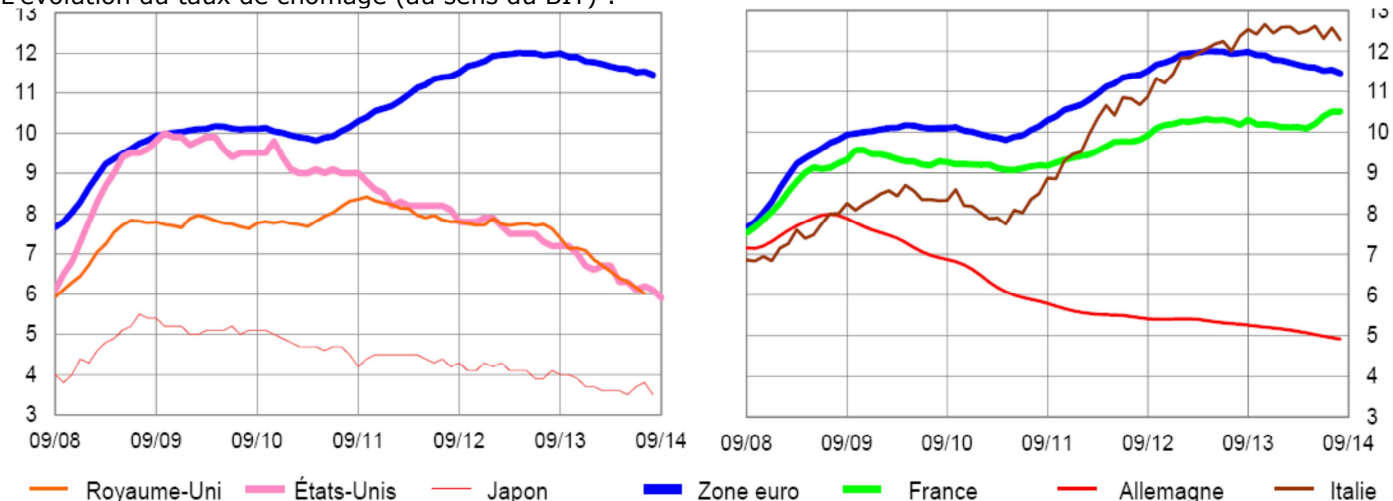
Source : INSEE et Eurostat

© Coe-Rexecode

L'investissement productif décline. Il dépend des résultats des entreprises, de la compétitivité du tissu économique (médiocre), des conditions de financement (qui se sont améliorées), de la demande anticipée et du climat des affaires (qui se dégradent).

La dynamique de l'économie française reposerait donc sur une hypothétique reprise de la demande extérieure en 2015. Or, le ralentissement de l'économie mondiale, la situation des principaux partenaires de la zone euro, et la volonté affichée par les gouvernements européens de poursuivre, malgré des résultats mitigés, les politiques d'austérité en vue de réduire les déficits, n'incitent guère à l'optimisme.

L'évolution du taux de chômage (au sens du BIT) :



Les États-Unis et le Royaume-Uni ont retrouvé le chemin de la croissance et donc de l'emploi (après la récession de 2009). En zone euro, on observe encore une divergence Nord/Sud : la baisse du chômage en Allemagne s'explique par une économie tournée vers l'exportation mais aussi par une situation démographique particulière, avec le vieillissement démographique qui réduit le nombre de personnes sur le marché de l'emploi.

En France, le taux de chômage a progressé de 8,5% à 10,5% de septembre 2008 à septembre 2014. Cette évolution, analogue à celle de l'Italie, reflète la récession de 2009 et la panne de croissance qui s'ensuit.

Les conséquences d'un chômage de masse prolongé, qui éloigne durablement une partie de la population de la vie professionnelle (parfois de manière irréversible) seront très lourdes à moyen terme, non seulement sur les finances publiques mais aussi et surtout sur la pérennité de notre modèle social.

Au niveau du solde budgétaire, on s'éloigne des objectifs, avec un déficit de l'ordre de 4,4 % en 2014 et un déficit attendu de 4,3 % en 2015. Le gouvernement a annoncé un plan d'économie de 21 Md€ dans le cadre du budget 2015, mais ne souhaite pas aller au-delà de cet effort, malgré les attentes fortes exprimées par la Commission européenne, et par certains de ses partenaires européens.

En conclusion :

Il faut donc s'attendre, en 2015 et dans les années à venir, à un marasme prolongé de l'économie française, et à de réelles difficultés pour redresser les finances publiques, à défaut d'une réorientation majeure des politiques économiques, qui ne semblent pas à l'ordre du jour.

Il convient donc de prendre en compte avec lucidité cette réalité, si décourageante soit-elle, dans la préparation du budget primitif 2015.

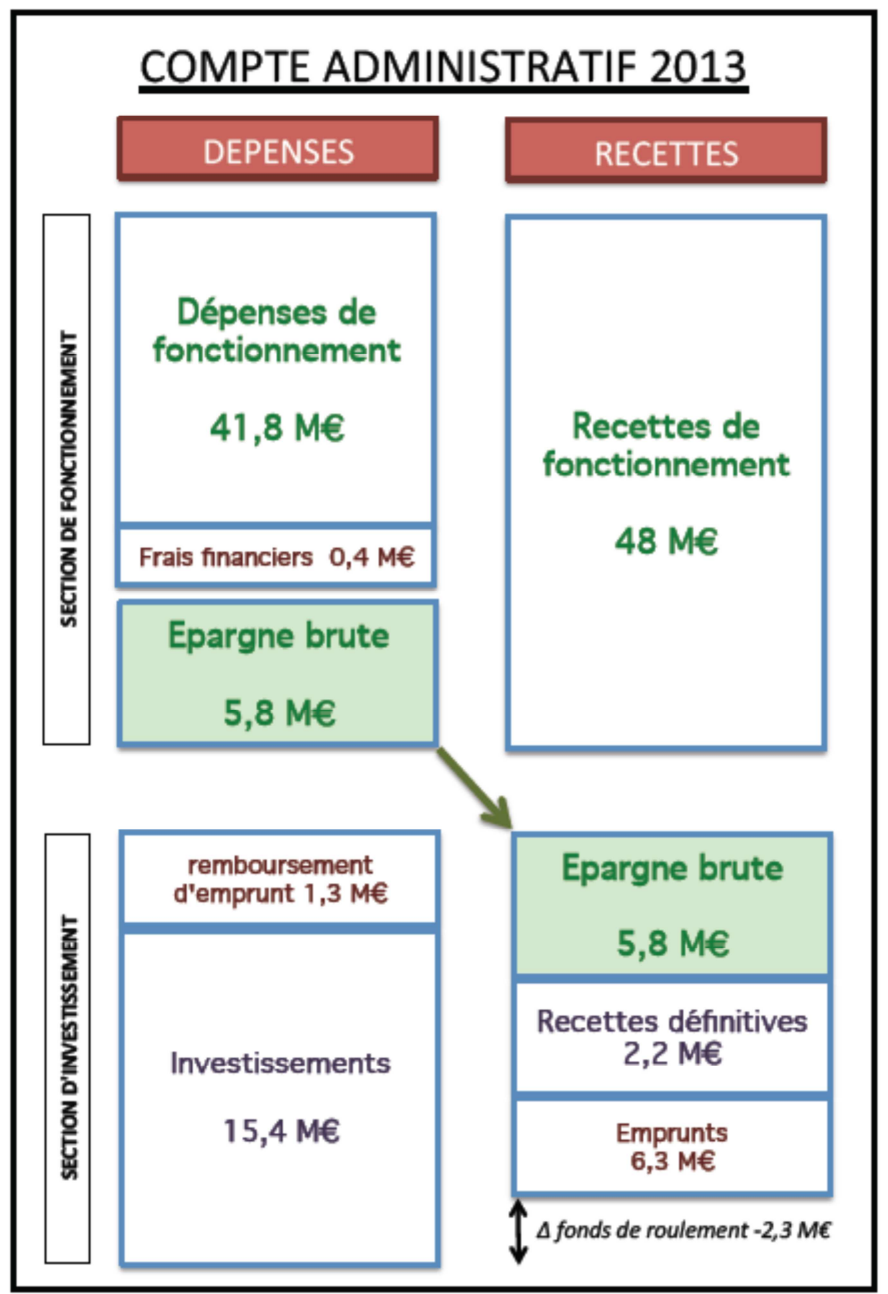
En effet notre ville en subira les conséquences au niveau de ses recettes fiscales, de ses dotations (voir plus loin) et sur certains postes de dépense, dans le domaine social notamment.

2^{ème} partie : La situation financière, au début d'un nouveau mandat municipal

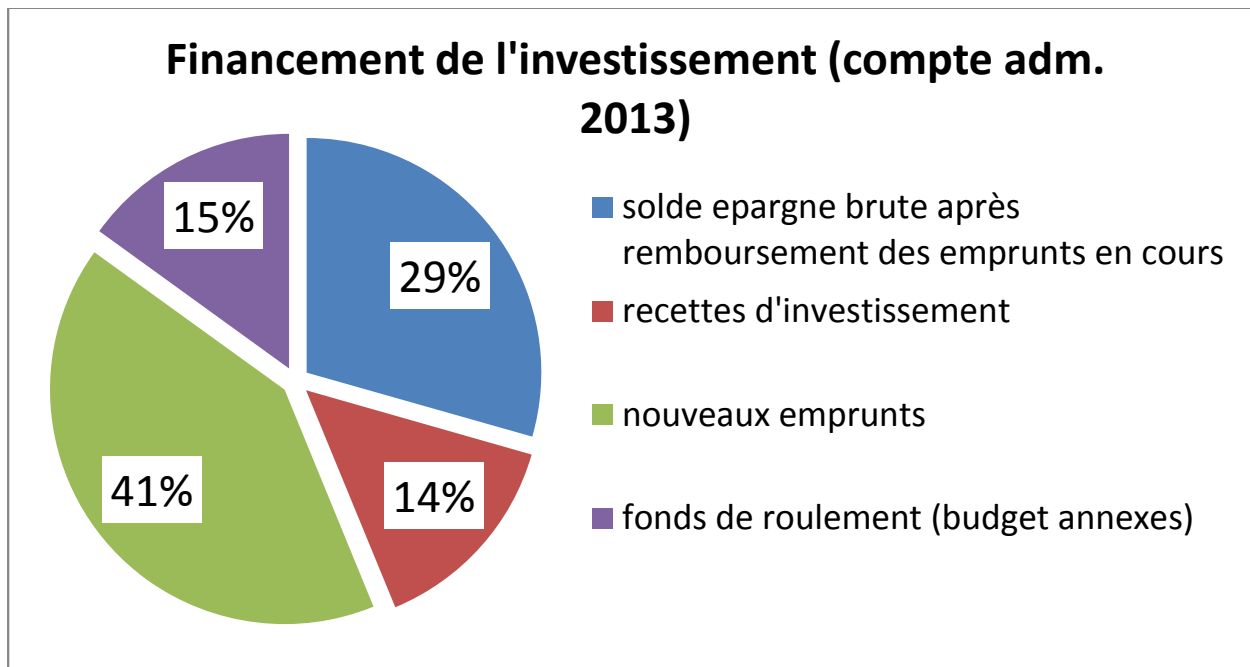
- *Nota bene* : La Ville a procédé à un audit financier avec le concours du cabinet Michel Klopfer. Une partie des éléments d'analyse financière en sont issus.

I - Une situation financière qui s'est dégradée ces dernières années

La structure du compte administratif

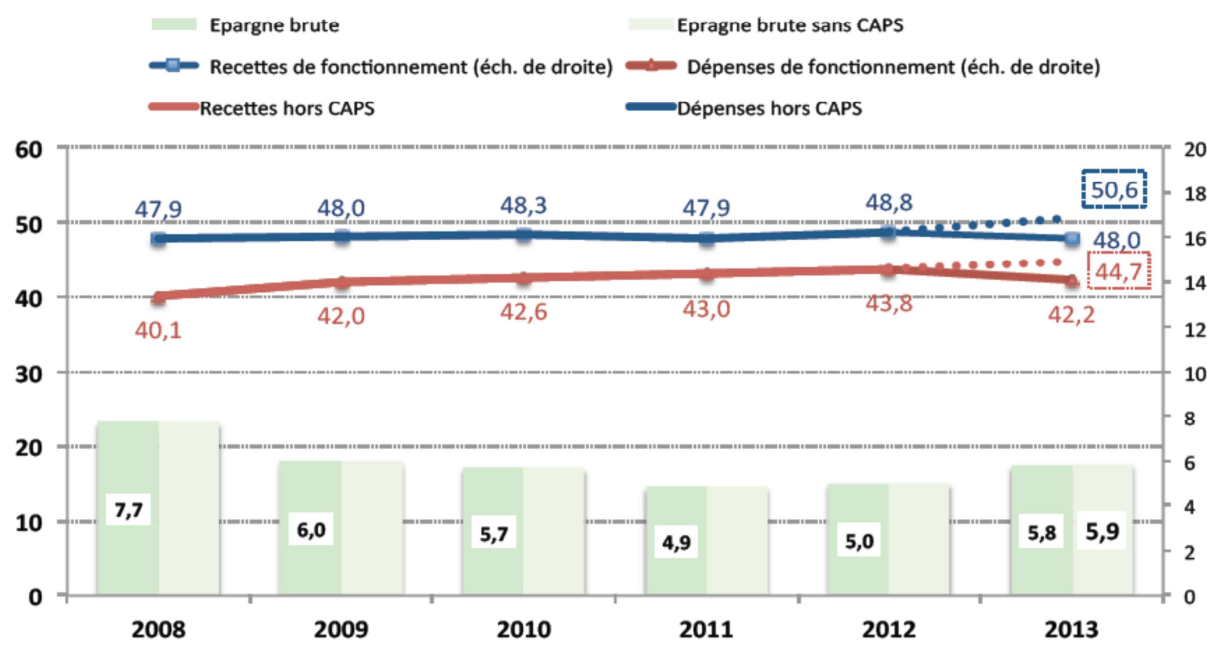


Dans le dernier Compte Administratif du mandat précédent, l'excédent de la section de fonctionnement (une fois déduit le remboursement des emprunts) permet de couvrir seulement 41 % de l'effort d'investissement. 14% est couvert par les recettes d'investissement, **le solde, soit 56 %, est financé par l'emprunt ou par le fonds de roulement.**



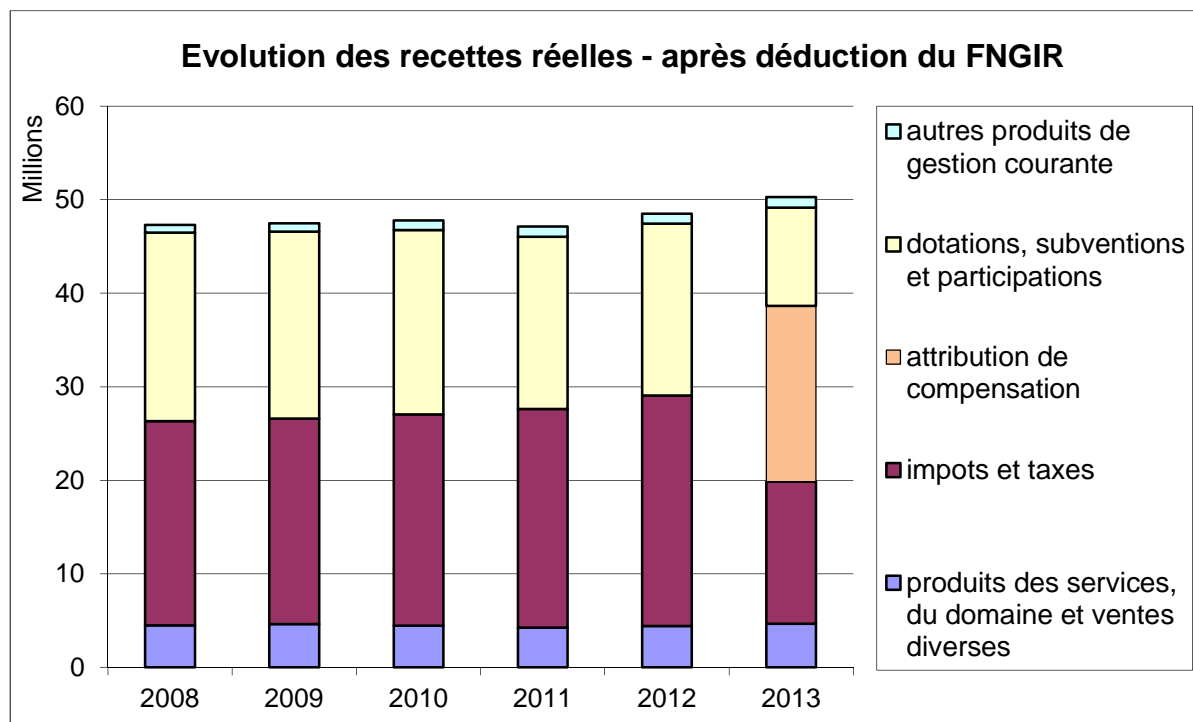
L'évolution de l'épargne brute

Evolution de l'épargne brute de la ville des Ulis (en M€)



La comparaison avec les communes de taille similaire place la Ville au 26^e rang sur 50 communes franciliennes de 20 000 à 50 000 habitants pour le taux d'épargne (10,1 % au lieu d'une moyenne de 11,2 %).

Des recettes qui ne progressent presque plus



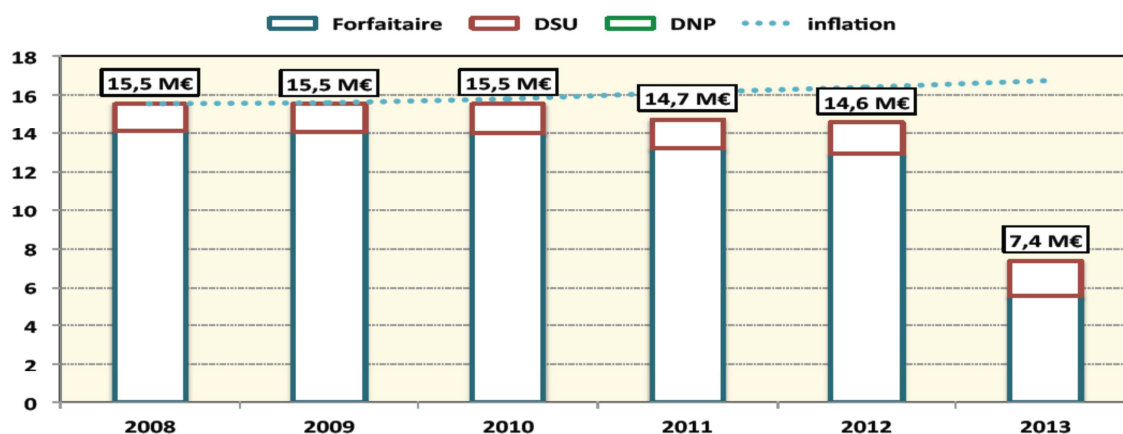
Si les recettes sont importantes (753 € par habitant au lieu de 674.9 € pour la moyenne francilienne), la progression est désormais très limitée. En effet, en rejoignant la CAPS, la ville a transféré à l'agglomération la partie la plus dynamique de ses recettes : l'impôt économique (CVAE et CFE surtout) perçu sur les entreprises de Courtaboeuf. Elle est aujourd'hui compensée par une dotation versée par la CAPS, nommée Attribution de Compensation (18 M€), mais qui reste figée au montant perçu par la ville en 2012.

Pour les dotations de l'Etat, le meilleur est derrière nous...

Après une phase de gel, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été réduite en 2014 en raison de la réduction des concours de l'Etat aux collectivités (- 0,5 M€ avec les variables d'ajustements), la fameuse « contribution au redressement » demandée aux collectivités locales pour 2013 à 2017, qui accompagne le « pacte de responsabilité » qui s'applique aux entreprises du secteur privé.

La DGF comprenait la dotation de compensation part salaire : elle s'établissait à 7,44 M€ en 2012 et représentait 58% de la dotation forfaitaire des Ulis. Elle a été transférée en 2013 à la CAPS et compensée en valeur 2012 dans l'Attribution de Compensation. La compensation pour baisse de DCTP, incluse dans la DGF, est une variable d'ajustement, en baisse depuis 2012.

Evolution des dotations servies par l'Etat (en M€)



Les aléas des dispositifs de solidarité ou de péréquation

La commune des Ulis figure parmi les collectivités riches à population modeste. Or les mécanismes de péréquation mettent plus ou moins l'accent (via les critères d'éligibilité) sur la richesse fiscale de la commune ou la richesse de ses habitants.

La ville bénéficie de la dotation de solidarité urbaine (DSU) mais a perdu la dotation cible (DSU CS) en 2014...

La DSU dépend d'un indice synthétique qui comprend le potentiel financier (45%), la part de logements sociaux (15%), la part de population couverte par les allocations logements (30%) et enfin le revenu par habitant (10%). Avec cet indice, les trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants sont éligibles à la DSU et la ville des Ulis, qui était classée au 217^e rang, bénéficiait de la DSU cible destinée aux 250 premières communes du classement. Avec l'adhésion à la CAPS, le potentiel financier des Ulis augmente de façon substantielle (+8% environ). Cela l'exclut du dispositif de la DSU cible¹ car elle figure désormais au-delà du 250^e rang. Ainsi en 2013, la ville recevait 1,700 M€ de DSU et 0,197 M€ de DSU cible (soit 1,897M€). En 2014, elle percevra 1,922 M€ au titre de la seule part principale de la DSU.

La ville ne profite pas des autres dispositifs de politique de la ville (DDU etc..).

... et les dispositifs de péréquation horizontale ne lui sont pas tous favorables

Le PLF 2015 ne modifie pas les dispositions relatives aux deux mécanismes de péréquation horizontale (FSRIF et FPIC) mais l'enveloppe concernée devrait augmenter.

¹ La perte de la DSU cible a de plus des conséquences indirectes sur le FPIC et sur le fonds d'amorçage des rythmes scolaires...

Le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) :

La ville contribue au FSRIF depuis l'année 2012 et bénéficie du reversement. Depuis 2013, le FSRIF est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes et des EPCI en fonction de l'écart entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen de la région; La loi de finances pour 2013 a fixé un objectif annuel de ressources au fonds : 230 M€ en 2013; 250 M€ en 2014 et 270 M€ en 2015.

La loi de finances pour 2014 a ajusté le dispositif avec l'ajout d'un indice synthétique pour le calcul du prélèvement, le relèvement du plafond du prélèvement à 11% des dépenses réelles de fonctionnement et la mise en place d'un plafonnement en cas de hausse du prélèvement supérieur à 25% par rapport à l'année précédente.

Pour l'éligibilité au reversement, le FSRIF repose sur 3 critères : le potentiel financier moyen par habitant, la proportion de logements sociaux et le revenu moyen par habitant. 165 communes sont éligibles au reversement en 2014 dont les Ulis. Le montant du reversement est calculé en fonction de la population DGF et du rang de la commune au titre de l'indice synthétique.

Compte tenu de la variation de potentiel financier en 2014 (liée à l'adhésion à la CAPS), la Ville est bénéficiaire du FSRIF (solde net) pour un montant de 1 105 836 €. Le FSRIF devrait apporter un gain net de 1,23 M€ en 2015.

Le Fonds de péréquation inter- communal (FPIC) :

Isolée, en 2012, la commune des Ulis, subissait un prélèvement au titre du fonds de péréquation. En 2013, elle aurait connu également un prélèvement important estimé à près de 0,4 M€. Intégrée à l'agglomération du Plateau de Saclay, sa situation change... Le territoire de la CAPS est lui prélevé puisque son potentiel financier agrégé est supérieur à 0,9 fois la moyenne nationale. Le montant du prélèvement devrait passer de 0,184 M€ en 2014 à 0,960 M€ à horizon 2020. La prise en charge par la CAPS de 50% de la contribution de droit commun des Ulis cessera en 2015 avec la sortie de l'éligibilité de la DSU cible pour la commune.

Projection du prélèvement FPIC

<i>Chiffres en M€</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total territoire	0,3	1,7	2,6	3,8	5,8	5,9	6,1	6,3	6,5
Montant pour LES ULIS	0,4	0,1	0,2	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
En proportion		6,32%	7,05%	14,78%	14,78%	14,78%	14,78%	14,78%	14,78%
Correctifs	c. isolée	DSU cible et FSRIF					FSRIF		

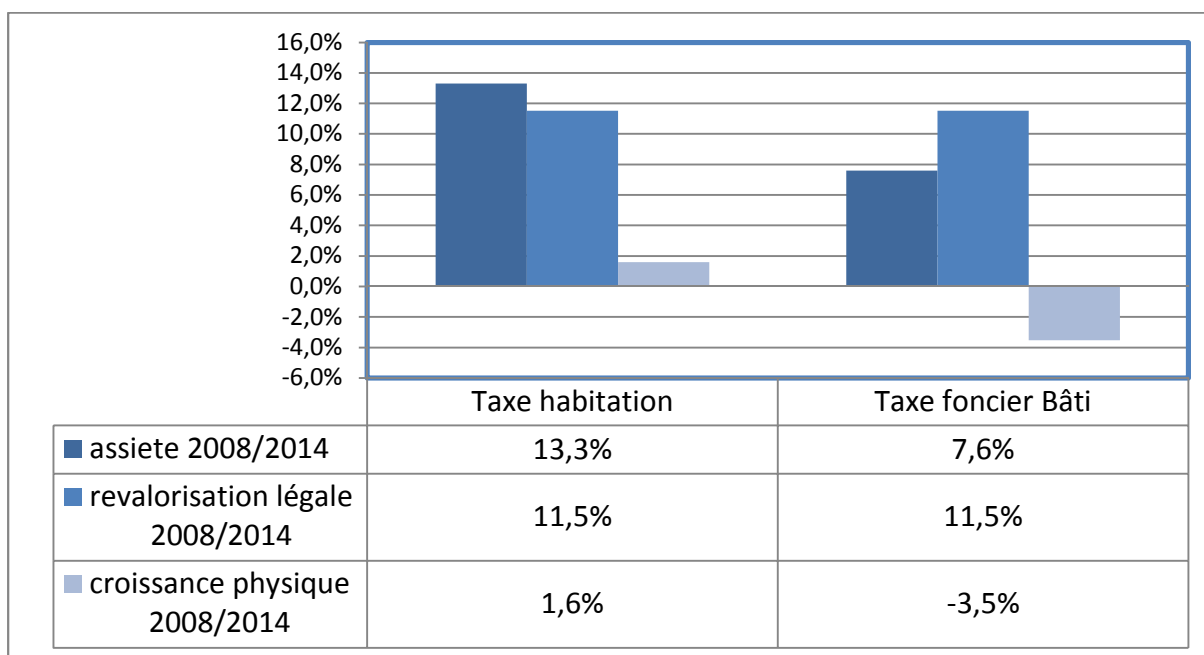
La fiscalité directe

La ville subit la disparition de la dynamique de ses ressources fiscales. Le ralentissement économique et la réforme fiscale de 2010 ont progressivement réduit la croissance naturelle de l'assiette (sur la fiscalité économique notamment).

L'intégration à la CAPS a en outre remplacé un panier de ressources relativement dynamique (DGF part salaire, cotisation foncière des entreprises, CVAE ...) par une ressource figée : l'Attribution de Compensation (18 M€).

La croissance de l'assiette fiscale (sur les trois taxes ménages) est due pour l'essentiel à la revalorisation légale des bases. L'évolution est même négative, pour la taxe foncière ; toutefois cette tendance pourrait s'inverser après 2015 du fait de nouveaux logements construits dans le Cœur de ville.

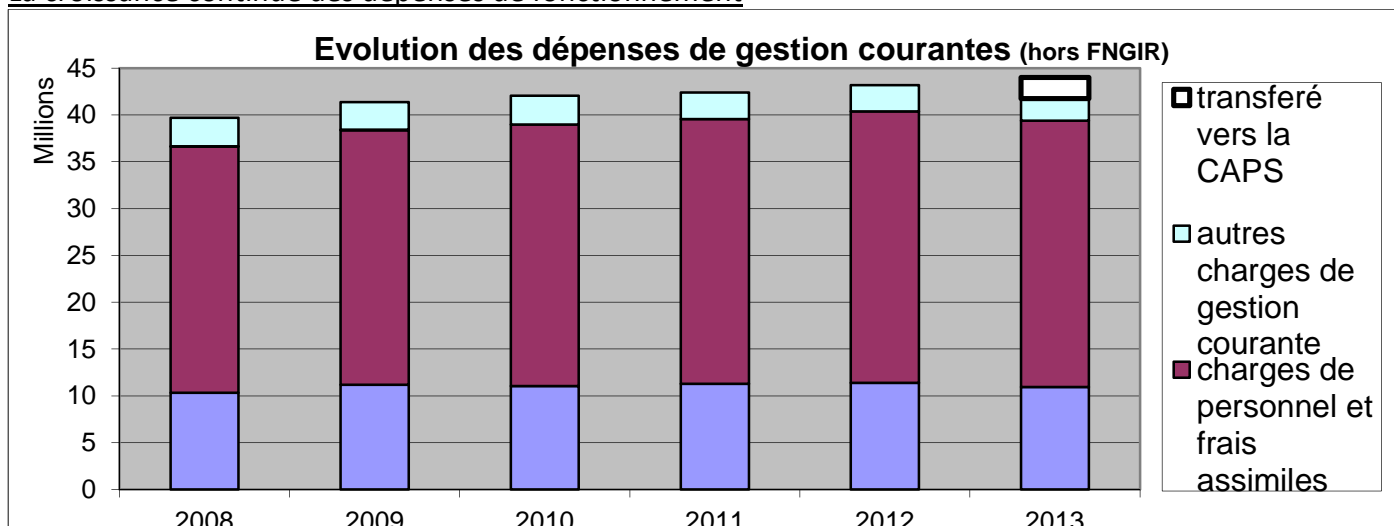
Le différentiel de croissance entre TH et TF (voir tableau ci-dessous) a deux explications : La taxe foncière est moins impactée par l'effet de la réhabilitation du centre-ville sur le parc locatif (une partie importante des logements démolis étaient exonérés de la TH). De plus le déclin de la zone de Courtaboeuf n'a pas affecté la TH.



En ce qui concerne la fiscalité ménages, outre le ralentissement très net de l'évolution de l'assiette, la hausse des valeurs locatives, traditionnellement indexée sur l'inflation, a été fixée à un niveau inférieur à l'inflation en 2014 (+0,9%). Le PLF 2015 prévoit +0,9 %.

La hausse des impôts votée en 2014, conservatoire, ne fait que traduire le manque d'anticipation sur l'intégration dans la CAPS et le choix de mettre en œuvre un programme d'investissement conséquent sans pour autant disposer des ressources pour le financer.

La croissance continue des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel de dépenses de personnel (67%), ce qui implique une forte rigidité des dépenses de gestion. Le second poste de dépenses est celui des charges à caractère général.

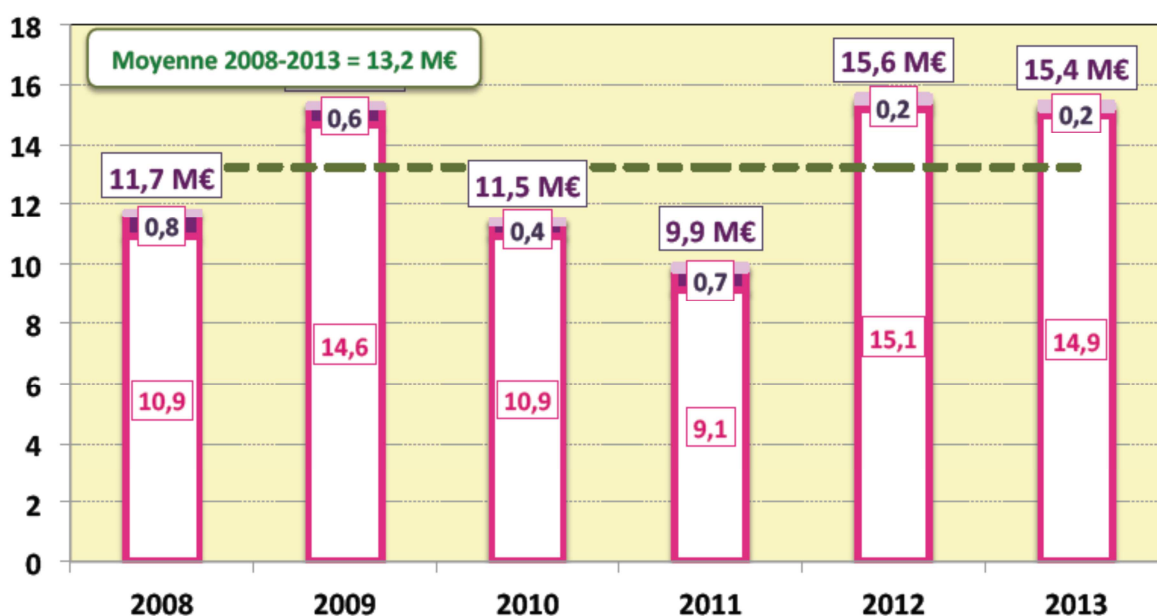
Les charges à caractère général qui évoluent de plus de 2 % par an sont, elles aussi, en partie peu compressibles sur certaines composantes : fluides, contrats etc.

L'investissement

Le niveau des ressources est insuffisant pour couvrir un effort d'investissement aussi élevé que sur la période précédente.

Investissements réalisés sur la période 2008 - 2013 (M€)

■ dont dépenses d'équipement ■ dont subventions versées □ dont autres



La ville est pleinement engagée sur l'aménagement du Centre-ville, qui se situe en phase travaux avec de nombreux appels de fonds en 2014/2016 et doit prioriser les investissements à cet effet dans les prochains exercices.

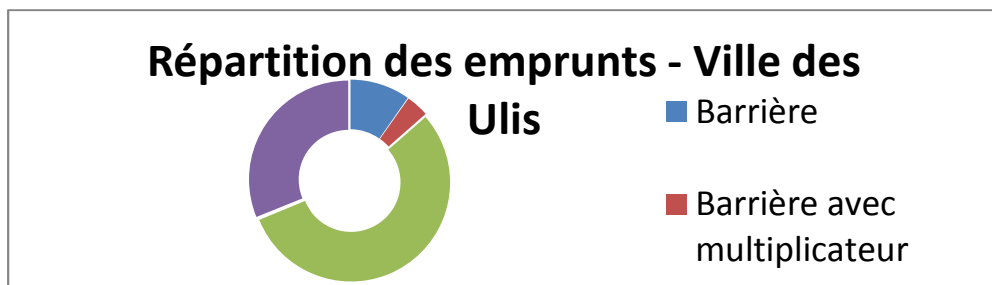
Il convient de noter l'importance de ce qui reste à réaliser sur la période 2015/2019, sur ce projet préparé depuis plus de 10 ans. Un énorme retard a été pris lors du mandat précédent, qu'il nous faut aujourd'hui financer dans un contexte très dégradé.

La progression de l'endettement

Le rythme de progression de la dette récent est sensible, même si le niveau d'endettement reste à un niveau inférieur à la moyenne de la strate. Ainsi la dette de la Ville, qui se situait à 10,340 M€ au 1er janvier 2013, a atteint près de 15,133 M€ début 2014, soit une progression de 53.6%.

Les ratios d'endettement se dégradent tout en restant très en deçà des seuils d'alerte : il faudrait 2,7 ans pour rembourser la dette avec l'intégralité des recettes au lieu de 1,6 en 2008. Pour autant, une grande partie des villes de même strate ont un ratio qui évolue entre 7 et 10 ans.

En termes de structure de dette, le portefeuille d'emprunts est sécurisé mais la part du variable pourrait être relevée :



Le choix d'emprunts à taux fixe ou indexés sur livret A pénalise la ville au regard du coût moins élevé des emprunts à taux variable. La situation macroéconomique étant durablement marquée par des tendances déflationnistes, il y a une probabilité forte que l'écart fixe/ variable soit durablement en faveur du taux variable. La ville a donc décidé d'examiner les opportunités d'emprunter à taux variable.

Les budgets annexes

Le budget annexe chauffage urbain n'a plus de raison d'être avec la concession, nouvelle forme de Délégation de Service Public (DSP) ; Il sera clôturé fin 2014 ou début 2015 avec reprise des excédents au budget principal.

Le budget annexe assainissement, n'a pas vocation à financer le budget principal mais la situation financière est saine. Il convient de poursuivre un investissement suffisant pour assurer le maintien des installations.

L'enjeu dans les prochaines années est de parvenir à un accord avec le CAPS sur le financement des travaux sur Courtaboeuf. L'excédent obtenu au cours des exercices antérieurs sera affecté en cours d'exercice 2015.

2 : Des choix courageux pour l'avenir

Le déficit du budget principal de la Ville est récurrent et l'équilibre financier de la commune repose sur l'excédent dégagé par les deux budgets annexes (+9,147 M€ avec les reports des exercices antérieurs). Cette situation ne pourra pas perdurer, compte tenu de la disparition prochaine du budget annexe du Chauffage urbain, du fait de la signature d'une Délégation de Service Public, en remplacement de l'affermage.

En termes de perspectives, la commune ne peut guère compter sur une évolution dynamique de ses ressources. Elle va au contraire subir, comme l'ensemble des collectivités locales, une diminution de la dotation globale de fonctionnement pour participer aux efforts d'économie annoncés par le Gouvernement et repris dans le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2015.

Face à ces défis, nous nous devons de proposer une trajectoire de redressement.

Le budget 2015, doit être une première étape vers la consolidation de la situation financière, malgré un environnement particulièrement défavorable.

Le budget pour 2015 a pour objectif de maintenir un niveau d'autofinancement (le solde entre recettes de gestion courante moins les dépenses de gestion courante et les charges financières), avec en perspective de fin de mandat, le retour à un taux d'autofinancement de 10% (Epargne/Dépenses de fonctionnement).

La prise en compte des perspectives économiques et de la baisse inédite des dotations de l'Etat

Les ressources globales de la commune sont figées du fait du marasme économique, de la réforme fiscale et de l'adhésion à l'intercommunalité. En 2015, les ressources, seront au mieux équivalentes à celles de 2014.

La loi de finances pour 2014 avait prévu un effort au titre du rétablissement des comptes publics de 1,5 Md€ en 2014 sur les concours financiers aux collectivités, dont 588 M€ pour les communes. Pour 2015 et les années suivantes, l'« assainissement budgétaire » demandé par les instances européennes et décidé par le gouvernement se poursuivra, avec la réalisation d'économies en dépenses **pour un montant total de 50 Md€ sur 3 ans.**

Programme d'économie	2015	2015 - 2017
Etat et agences	7,7	19,0
Collectivités locales	3,7	11,0
Protection sociale	9,6	20,0
<i>dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2	10,0
<i>dont autres dépenses de protection sociale</i>	6,4	10,0
TOTAL	21,0	50,0

L'effet de ces dispositions sur la DGF des Uli représente, sur 2014 et 2015, **un recul de 1,463 M€** :

DGF (en M€)	2012	2013	2014	2015
dotation de base population	2,676	2,688	2,672	2,672
dotation de base superficie	0,002	0,002	0,002	0,002
complément de garantie	2,787	2,619	2,531	2,431
compensation part salaires	7,260	-	-	-
compensation DCTP	0,176	0,176	0,176	0,176
total montant notifié	12,900	5,485	5,380	5,280
contribution redressement des finances publiques	-	-	-0,365	-1,258
DGF "nette"	12,900	5,485	5,016	4,022

Les dotations de compensation (qui sont des variables d'ajustement) reculeraient par ailleurs de 122 000 €.

Le choix de limiter la pression fiscale autant que possible en fonction de l'évolution du contexte

Les taux pour 2015 seront maintenus au même niveau qu'en 2014.

A titre d'information, une hausse d'un point de la fiscalité directe (augmentation de 1% des taux de chacune des 3 taxes ménages) rapporte 129 000 € de produit supplémentaire par an, à la ville.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement ...

Le budget 2015 doit permettre de maîtriser l'évolution globale de nos dépenses de fonctionnement, en évitant une réduction imposée et quasi uniforme sur toutes les lignes de crédits. Depuis le mois de septembre, une analyse contradictoire et concertée, de chaque poste de dépense, dans une logique de « budget base zéro » et en étant à l'écoute des propositions des services municipaux pour éviter une réduction arbitraire et aveugle des crédits.

Des arbitrages ont ainsi été menés en fonction des priorités suivantes :

- maintien de la solidarité et du vivre ensemble
- vie scolaire et avenir de la jeunesse
- redynamisation de la Ville
- attractivité et rayonnement de la ville
- environnement, cadre de vie et accessibilité

Concomitamment, la collectivité se doit d'honorer les obligations nouvelles qui lui incombent... sans toujours disposer des financements adéquats, notamment sur la réforme des rythmes scolaires.

Les choix suivants se dégagent de la procédure budgétaire :

Les dépenses de personnel ne progresseront que du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de la mise en œuvre des mesures en faveur des bas salaires (revalorisation des grilles de la catégorie C, SMIC etc.). L'effectif global doit être stabilisé, en maintenant les moyens d'action de la ville.

Les mesures d'économie seront vigoureuses sur tout le reste des dépenses, qui en volume global, baissent entre 5 et 10 % selon les postes :

La municipalité va actionner tous les leviers pour réduire les dépenses de fonctionnement « optimisables » : cela porte notamment sur les fluides et sur les dépenses de gestion courante (courrier, achats, informatique, transports ...).

Au même titre que les services municipaux, lorsque cela est possible, le secteur associatif sera invité à participer à l'effort d'économie. L'examen des demandes de subvention pour 2015 tient compte de la situation financière de l'association (en particulier de son niveau de trésorerie parfois important), de sa contribution à la vie locale et des moyens matériels qui lui sont alloués.

La nouvelle équipe municipale souhaite également redéfinir le partenariat avec les services de l'Etat car elle n'a pas vocation à pallier à son désengagement, dans le domaine de la sécurité publique, de la santé, de la culture, de l'enseignement. Les actions concernées, ont été examinées dans le souci de la complémentarité et avec l'objectif d'éviter la confusion des compétences. Dans de nombreux domaines, la précédente municipalité a parfois accepté une politique du « financement à guichet ouvert », sans évaluation des enjeux, des alternatives possibles, des résultats attendus, du coût par usager. Il a semblé légitime de mieux cibler les actions municipales sur les publics prioritaires en évitant le saupoudrage ou le cumul d'interventions auprès des mêmes publics.

Cela justifie aussi, pour les établissements scolaires, de s'interroger sur la dotation par élève, sur le financement des classes de découverte et sur les déplacements scolaires, parfois plus fondés sur le caractère récréatif que sur le caractère pédagogique.

Nonobstant ces efforts, les priorités et les engagements de la nouvelle municipalité seront tenus :

- Les services à la population seront maintenus,
- le budget du CCAS sera préservé

et la priorisation des projets d'investissements les plus nécessaires aux habitants.

Le projet de la municipalité en matière d'investissement est établi sur la base d'un programme pluriannuel avec une enveloppe d'investissement compatible avec les ressources de la collectivité.

Il consiste prioritairement à terminer la rénovation du centre-ville et du quartier des Amonts, qui a pris de longues années de retard et induit un besoin de financement énorme, mal anticipé jusque-là.

Enfin, la CAPS doit jouer son rôle et permettre une mutualisation effective des politiques publiques relevant de sa compétence.

Le Contrat de Programme Région Département (CPRD) qui prévoit et organise le financement de près de 18 M€ de travaux pour rénover et redynamiser les équipements de la zone de Courtaboeuf afin de la rendre plus attractive, est lancé. La CAPS en sera le pilote dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Unique. La ville participera à son financement dans les six années à venir à hauteur de 170 K€ par an.

Le transfert effectif de la compétence voirie est en cours de réflexion, notamment la prise en charge de la dette afférente, la définition des besoins pour les années à venir et les modalités d'exercice pour le compte des communes. Il sera mis en œuvre en 2015, après validation des transferts financiers par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en décembre.

La municipalité s'engage également dans la négociation d'un pacte financier concernant la participation de la CAPS aux opérations de Rénovation Urbaine (cofinancées par l'ANRU), qui relèvent clairement du volet investissement de la politique de la ville, compétence de la Communauté d'Agglomération. Les perspectives de fusion et/ou de regroupements en « très grandes agglomérations » de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) risquent d'influer considérablement sur ces opérations.

Plus largement, toutes les réflexions sur les possibles mutualisations avec les communes des deux plateaux, dans le cadre du nouvel EPCI, seront menées.